

Numéro 3 – septembre 2025

Actualités

Edito de Madame la rectrice



L'an dernier, une large enquête conduite auprès des établissements de notre académie a permis de dresser un état des lieux du fonctionnement des CESCE. 61,3 % des établissements publics ont répondu, avec une forte représentation des collèges.

Les résultats montrent une dynamique déjà bien installée : plus de 80 % des établissements réunissent leur CESCE au moins une fois par an, principalement pour coordonner les parcours éducatifs. Les thématiques de santé et de citoyenneté dominent. L'enquête nous conforte également dans l'identification des marges de progrès : 40 % des chefs d'établissement souhaitent une meilleure articulation entre le CESCE et le conseil pédagogique, et près de la moitié expriment le besoin d'un outil de diagnostic pour mieux structurer leurs actions.

Ces constats nourrissent notre réflexion collective. C'est dans ce cadre qu'une expérimentation est lancée cette année dans onze collèges volontaires, visant à mettre en place à la demande un conseil pédagogique élargi dédié au CESCE. Cette instance rassemble coordonnateurs de disciplines, représentants d'élèves et de parents, ainsi que personnels de santé et sociaux. Elle a pour ambition de replacer les parcours éducatifs au cœur du travail pédagogique, de valoriser ce qui est déjà réalisé dans les disciplines, et de fédérer l'ensemble des acteurs autour de choix clairs, lisibles pour les élèves, les parents comme pour toute l'équipe pédagogique, et ainsi porteurs de sens.

Cette lettre d'information de rentrée s'accompagne de la création d'un nouveau logo du CAESCE, qui illustre la transversalité et la complémentarité des parcours éducatifs : « *D'un parcours à l'autre* » symbolise les chemins multiples empruntés par les élèves, au sein d'une continuité qui leur est garantie.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'esprit du projet académique en construction :

- **Réussite et émancipation de chaque élève**, en construisant des parcours cohérents qui donnent du sens aux apprentissages ;
- **Parcours sécurisés et ambitieux**, grâce à une articulation renforcée entre les différents acteurs et niveaux d'enseignement ;
- **Épanouissement de toutes et tous**, élèves et personnels, en favorisant l'ouverture aux parents et la mobilisation collective au sein des établissements.

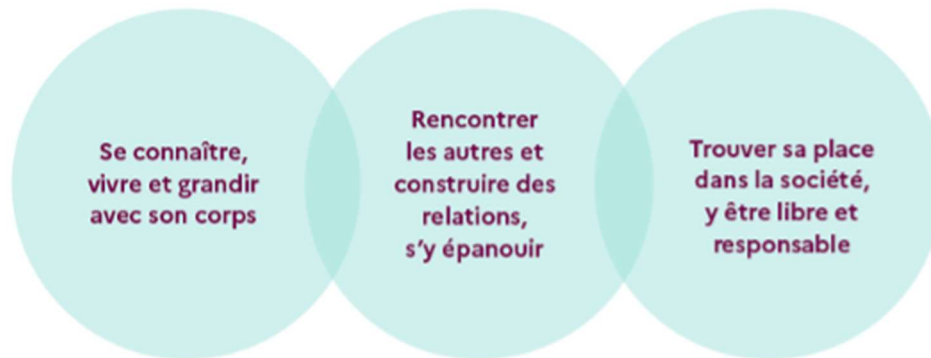
Je tiens à saluer l'engagement de vos équipes et des partenaires dans cette démarche ambitieuse. Ensemble, nous affirmons que les parcours éducatifs ne sont pas des dispositifs périphériques, mais une composante essentielle de la mission de l'École : **assurer la réussite l'épanouissement et l'émancipation de chaque élève, avec la même ambition pour chacune et chacun d'entre eux.**

Éducation à la vie affective, relationnelle... et à la sexualité EVAR(S)

Le programme EVAR(S)

Il allie l'acquisition de **connaissances scientifiques et juridiques** à la transmission de **valeurs citoyennes** et au développement de **compétences psychosociales** essentielles. Il s'inscrit pleinement dans les actions portées par le CESCE.

Ce programme a bénéficié d'une large consultation des professionnels de l'éducation, formateurs, personnels de santé et sociologues. Il s'articule autour de trois axes fondamentaux.



Pour chaque axe, des **objectifs d'apprentissage adaptés à chaque niveau** ont été définis, assurant une **progression cohérente et respectueuse du développement du jeune**.

Dès la rentrée de septembre 2025, ce programme concernera tous les élèves et permettra la mise en œuvre effective des **trois séances annuelles obligatoires chaque année**, comme prévues dans le code de l'éducation. [La circulaire du 4 février 2025](#) détaille les modalités de mise en œuvre et souligne que le contenu est adapté à la maturité des élèves. Dans le 1D, chaque circonscription aura 3 référents formés et dans le 2D, il y aura un référent EVARS par établissement.

Les séances seront assurées **par les professeurs, en collaboration avec les personnels éducatifs, sociaux et de santé de l'éducation nationale**, dans un cadre **interdisciplinaire et pluricatégoriel**. Dans les conditions prévues par l'article D. 551-6 du code de l'éducation, des **partenaires** et des **associations spécialisées**, dont les compétences sont dûment reconnues et agréées, peuvent être associés aux personnels de l'éducation nationale **dans le second degré**. Ces interventions ont lieu sous couvert de l'autorisation du chef d'établissement et sont toujours assurées par un binôme comprenant **obligatoirement un personnel de l'éducation nationale**.

Pour accompagner la mise en œuvre de cette mission cruciale, un **dispositif complet de formation et de ressources** est déployé :

- Un séminaire national de formation pour les équipes académiques (mars 2025 à Paris),
- Des formations en académie de référents établissements et d'intervenants EVAR(S),(courrier à suivre EAFC)
- Deux parcours d'auto-formation sur la plateforme Magistère, [Les enjeux de l'EVAR dans le 1D](#) [Les enjeux de l'EVARS dans le second degré](#)
- Des ressources pédagogiques sur le site [Eduscol](#), et sur la [mise en œuvre du programme](#). (Le programme, des livrets pédagogiques, des repères. Des **documents de communication à destination des familles** sont également disponibles en téléchargement.)
- Une [foire aux questions](#) pour répondre aux interrogations des cadres et des personnels de l'éducation nationale, ainsi qu'à celles des parents.

La Mission académique Evar(S) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire : sante-mission-evars@ac-lyon.fr

Patricia LACROIX, CT service infirmier et Julien HEINTZ, IA-IPR SVT, Référents EVARS

La santé mentale, grande cause nationale 2025

Les assises de la santé scolaire ont rappelé non seulement l'exigence de garantir à chaque élève un environnement sûr et bienveillant et que la santé scolaire était un levier central pour les apprentissages, la réussite et l'émancipation des élèves.

L'École doit protéger, écouter et soutenir tous les enfants et adolescents. Depuis la crise Covid, la santé mentale demeure préoccupante et nécessite une mobilisation renforcée. C'est une priorité et le ministère engage l'ensemble de la communauté éducative à se mobiliser.

La santé mentale recouvre trois dimensions complémentaires. La première est le bien-être, incluant l'estime de soi, la résilience, l'optimisme et la capacité d'agir. La deuxième est la détresse psychologique, souvent transitoire et liée à des situations de stress. La troisième correspond aux troubles psychiatriques, qui relèvent d'une prise en charge médicale adaptée.

Chaque établissement devra disposer d'ici décembre 2025 d'un protocole de santé mentale. Ce protocole précise les rôles de chacun, du repérage à la prise en charge des élèves. Il fixe aussi les circuits de communication, notamment avec les familles, et les règles de confidentialité. Il doit s'articuler avec les CESCE et donner une cohérence d'ensemble aux parcours éducatifs. Sa finalisation rejoint les enjeux déjà portés par le programme pHARe.

Pour accompagner les établissements un psychologue de l'éducation nationale conseiller technique en santé mentale est nommé dans chaque département. Parallèlement, un parcours de formation Magistère et un plan académique avec l'E AFC viendront soutenir les équipes. Un collectif de formateurs académiques sera constitué puis déploiera la formation des binômes repères santé mentale dès janvier 2026.

Au-delà des tabous et des représentations réductrices, il s'agit de promouvoir une vision positive de la santé mentale.

Conformément à la définition de l'OMS, la santé mentale est un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ».

L'équipe de l'école promotrice de santé est à la disposition des établissements pour les accompagner : epsa@ac-lyon.fr

Ressources :

<https://eduscol.education.fr/4063/agir-pour-favoriser-la-sante-mentale-et-le-bien-etre-des-eleves>

<https://www.ih2ef.gouv.fr/la-sante-mentale-des-jeunes-au-periscope-7771>

Béatrice CHIROUZE, IA-IPR EVS, Référente EPSa

Citoyenneté

Rentrée scolaire : le coup d'envoi de l'engagement citoyen des élèves

La rentrée ne marque pas seulement le retour en classe : elle lance aussi un temps fort de la vie démocratique dans les établissements. C'est en effet à cette période que les élèves élisent leurs représentants dans les différentes instances, affirmant ainsi leur rôle actif dans la vie scolaire.

Ces temps de participation favorisent un climat serein et bienveillant, essentiel au bien-être de tous. Les **semaines de l'engagement** permettent de valoriser les initiatives citoyennes des élèves, d'encourager de nouvelles vocations et de renforcer leur implication dans la vie collective.

Cette année, l'académie de Lyon innove en lançant une expérimentation : la création d'un **Conseil**

académique à la vie collégienne. Une première qui vise à donner la parole aux collégiens à l'échelle académique, et à élargir les espaces de dialogue et d'engagement dès le plus jeune âge.

Un **dossier de ressources (DigiPAD)** est mis à disposition pour accompagner les équipes dans cette mission est disponible <https://digipad.app/p/1271917/f99449aaa12ce>

Date à retenir :

- **Semaines de l'engagement** : du 15 septembre au 4 octobre 2025
- **Semaine de la démocratie scolaire** : du 6 au 11 octobre 2025

Stéphanie MARCHAND-BROCHIER, DAVLC

L'Éducation au développement Durable

En 2025-2026, la mission Education au Développement Durable partagera pleinement l'objectif de décloisonnement entre les « éducations à », annoncé dans la lettre d'information de juin. Nous disposons de multiples référentiels de compétences, à nous d'aider à les faire vivre dans les établissements, en montrant comment ils se répondent, comment les actions pédagogiques développent des aptitudes et attitudes décisives pour le monde à venir. Avec l'appui du CAESCE, il s'agira de rendre plus lisibles, pour les élèves, pour tous, les liens entre les parcours éducatifs et leurs liens avec les enseignements disciplinaires.

Cette orientation s'enracine dans un constat et dans une volonté : constat de l'effet des soubresauts du monde sur le moral des jeunes et des moins jeunes, de la diffusion d'une information parfois confuse ou fallacieuse, qui entretient la résignation et l'éco-anxiété, qui fait grossir les rangs du lobby de l'inaction. Mais en face, personne ne doit se sentir seul : un mouvement de fond se développe, partout de nouvelles alliances et actions efficaces sont mises en œuvre, notamment en faveur d'une pédagogie transformée et transformative. Les [Rencontres internationales de la formation « Eduquer à la Transition écologique »](#), à l'université Lyon 2, les mettront en lumière les 18 et 19 novembre prochain.

Traduction concrète dans notre académie, des ressources sont produites par des groupes de travail lancés il y a un an au sein d'un Collectif EDD-TE (transition écologique) et notre offre de formation se développe pour renforcer l'esprit critique et le sens de l'engagement (avec la DAVLC), l'éducation aux valeurs de la République et à l'écocitoyenneté (EMC, égalité filles garçons), à la santé et aux médias (EMI). Ces focales se déclineront dans toutes les activités de la mission (labellisation E3D, aires terrestres éducatives, Cube.S, formation des éco-délégués, ...), dont on retrouvera le détail et l'agenda sur le [site de la mission académique EDD](#).

Nicolas DESORMONTS, IA-IPR Lettres, Chef de mission EDD

L'égalité filles/garçons : une dynamique renforcée pour la rentrée 2025

Le déploiement de la labellisation des établissements se poursuivra en 2025-2026 et pourra s'appuyer sur les personnes ressources référent filles-garçons des établissements. Le référentiel présentant les cinq leviers d'action qui définissent une politique de l'égalité entre les filles et les garçons et sa traduction à l'échelle de l'établissement constitue un outil d'aide à la candidature (Bulletin officiel n°11 du 17-03-2022). Les actions engagées dans les domaines pédagogique et éducatif pour transmettre et faire vivre l'égalité s'inscrivent pleinement dans le cadre du CESCE relevant ainsi d'une vision systémique et participant d'une démarche globale et fédératrice qui permet de donner davantage de cohérence et de lisibilité à la politique éducative de l'établissement en matière de prévention et d'éducation à la citoyenneté, à la santé et aux questions d'environnement en lien avec le projet d'établissement et qui favorise des partenariats en fonction des problématiques abordées. La réflexion sur une labellisation 1er degré est par ailleurs engagée au niveau national et académique.

La Mission Égalité Filles-garçons contribue à la mise en œuvre du « Plan Filles et STEM », notamment à la mesure 1 (les ateliers de sensibilisation aux stéréotypes et biais de genre) par la

participation aux webinaires académiques, l'accompagnement des établissements sur les contenus et les modalités de travail des ateliers, la production de ressources. Elle contribue également à la mesure 8 (« rencontres systématiques avec des rôles modèles de la 3e à la terminale ») dans le cadre d'une action régionale en faveur de la valorisation des filières scientifiques et techniques pour les lycéennes. La lettre Mission Égalité diffusée auprès des établissements les informe des événements importants dans ce domaine (ateliers Mix'it de la fondation C'génial, Le rendez-vous des Possibles de l'association Capital filles, par exemple).

Une formation nationale intitulée « Lab formatif égalité filles-garçons dans les enseignements », organisée par la DGESCO en collaboration avec l'IGESR, sera mise en œuvre en 2025-2026. Elle visera à développer les connaissances, les compétences et gestes professionnels des formateurs et des formatrices dans la perspective d'intégrer la pédagogie égalitaire au sein des enseignements disciplinaires dans le premier et le second degré.

Fabrice Carnet, IA-IPR Lettres, référent académique Égalité filles-garçons et Prévention et lutte contre les LGBTI+ phobies

NAH : Labellisation

Mission académique de Prévention et de lutte contre le Harcèlement entre élèves : le taux de labellisation des établissements et écoles dans le cadre de pHARe est en augmentation pour l'académie de Lyon

89,5% des écoles et établissements ont été labellisés pour l'année scolaire 2025-2026 : ce taux de labellisation reflète la détermination de chacun à lutter contre toutes les formes de violences et de harcèlement afin de promouvoir la qualité de vie à l'école.

Pour en savoir plus : [pHARe Info septembre 2025](#)

L'équipe NAH académique

Le Projet Pluriannuel d'éducation à l'Orientation (PPO)

L'une des priorités du plan Avenir est la mise en place dans chaque établissement d'un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO).

Ce plan est une opportunité de croiser les "éducations à ". Les actions d'éducation à la santé, à la citoyenneté, à l'environnement sont autant de possibilités de travailler les compétences transversales, mais aussi de travailler la découverte des métiers: les métiers du développement durable, les métiers de la santé...et de lutter contre les représentations genrées des métiers et des formations.

De la même façon, l'éducation artistique et culturelle peut être l'occasion de présenter des formations peu connues, par exemple ceux en lien avec les jeux vidéo et le numérique. Les actions qui sont déjà proposées en établissement trouveront naturellement leur place dans le PPO et seront ainsi davantage mises en cohérence."

Christelle HOUSSEMAND, Adjointe DRAIO

Contact :

Johan Gilliers – Conseiller technique Établissements et Vie Scolaire

johan.gilliers@ac-lyon.fr

04 72 80 60 04